

*Interpellation présentée par le député:
M. Christian Brunier*

*Date de dépôt: 12 juillet 2004
Messagerie*

Interpellation urgente écrite sur une fouille policière inacceptable

« Ce n'est pas parce que des Africains se comportent mal qu'il faut punir tous les Africains. Il y a aussi des Blancs qui sont mauvais. On ne punit pas tous les Blancs. »

Déclaration de l'une des victimes dans la Tribune de Genève du 2 juillet 2004

La Tribune de Genève du 2 juillet dernier a révélé que sans justification une fouille policière totale a eu lieu sur la voie publique.

Cette scène s'est déroulée le mercredi 30 juin 2004. Selon un témoin, deux jeunes noirs ont été contraints à se déshabiller, en pleine rue, dans le quartier des Eaux-Vives, sur le quai Gustave-Ador, et ont subi une fouille corporelle complète effectuée par deux gendarmes à bicyclette.

Choqué par ce spectacle dégradant, le témoin, un chauffeur de taxi, a appelé son avocat qui lui a conseillé de se rendre à la permanence juridique. Celui-ci a suivi ce conseil et s'y est rendu en compagnie des deux victimes, ressortissants guinéens, qui ont été relâchés au terme de la fouille infructueuse sans un seul mot d'excuse des policiers.

Une procédure juridique est en cours et le chef de la police a lancé rapidement une enquête.

Néanmoins, d'importantes questions subsistent :

- Ce genre de comportement policier est-il une bavure ou une pratique courante ?
- Est-il opportun qu'une telle enquête soit pilotée par un officier de police ? N'aurait-il pas été plus judicieux, pour assurer une véritable indépendance, de confier celle-ci à une personne externe à l'appareil policier ?
- Le Conseil d'Etat compte-t-il, afin d'assurer la plus grande transparence sur cette dérive au sale goût de xénophobie, rendre public les résultats de cette enquête ?
- Si les faits se confirment, afin de préserver l'honneur de la grande majorité des policiers qui effectuent leur mission avec vocation et grand professionnalisme, le Conseil d'Etat va-t-il adopter une sanction exemplaire contre ces mauvais policiers qui ont enfreint tant la loi que les règles de déontologie les plus élémentaires ?
- Le Conseil d'Etat compte-t-il préciser le chapitre consacré à la fouille des personnes dans la Loi sur la police ?

Par avance, je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses concernant cette sombre affaire.